

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 424 pris en conseil d'administration, portant affectation d'un terrain sis à Ali-Sabieh, au service des douanes.

n° 424

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1939

Numéro JO
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro
30 avril 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1929 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vu la demande de M. le chef du service des douanes

Sur l'avis du receveur des domaines et du chef au service des travaux publics

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 24 avril 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une parcelle de terrain du domaine privé de l'Etat français, comprise au lot n° 14 du plan de lotissement d'Ali-Sabieh, est affectée au service des douanes de en vue de la construction d'un bâtiment destiné au bureau des douanes et au logement du chef du bureau.

Art. 2

— Dans les huit jours de la date du présent arrêté le receveur des domaines fera remise du terrain susvisé a chef du service des douanes en presence du chef du service des travaux publics. Un procès verbal sera établi.

Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

Hubert DESCHAMPS.